

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-07 : CHOIX DE 1 DEVIS POUR LA REFECTION DE L'ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant le choix à faire pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux désignés ci-dessus. Les propositions sont les suivantes :

Entreprise COLAS pour un montant de 13 352.76 €

Entreprise PIGEON TP pour un montant de 14 658.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré choisit le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 13 352.76 € et vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-08 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021. le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible est :

1 – AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	3 169.90 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR 50 %	1 584.95 €
FNADT	
Conseil Régional 20 %	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	1 584.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents et :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
-
- **OBJET DE LA DELIBERATION 2021-09 : CHOIX DE 1 DEVIS POUR L'AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DU CIMETIERE.**
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant le devis de l'entreprise qui réalisera les travaux désignés ci-dessus. Il propose :
- Entreprise SARL MARCHAND pour un montant de 3 803.88 €
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis de l'entreprise SARL MARCHAND pour un montant de 3 803.88 € et vote pour à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h 10, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

